

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE CHAMPLAIN DAYCARE INC.	Numéro de permis 2017649	Date d'inspection Le 26 mars 2025	
Nom de l'établissement Garderie Champlain Daycare		Numéro de téléphone (506) 383-0077	
Adresse 66 Newcombe Promenade Moncton NB E1A 9V4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	17 janv. 2025	
Commentaires : La mentore en assurance de la qualité a discuté du plan d'action pour que cette article du règlement soit conforme et maintient cette conformité. Une mise à jour du document a été donné à la mentore en assurance de la qualité au moment de l'inspection.			
11.1(3) Les membres du personnel qui travaillent directement avec des enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire doivent suivre chaque année dix heures de formation qu'approuve le ministre et qui se rapporte au curriculum éducatif en usage dans l'établissement désigné.	11.1(3)	17 janv. 2025	
Commentaires : La mentore en assurance de la qualité a discuté avec l'administratrice du plan d'action pour que cette article du règlement devienne conforme et maintient cette conformité.			
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	17 janv. 2025	
Commentaires : 2 classes sur 5 ont des planifications du mois de mars. Un rappel de l'importance des programmations des activités (planification). La mentore en assurance de la qualité recommande que l'administratrice communique avec l'agente pédagogique pour du support. De plus, la mentore en assurance de la qualité a observé une éducatrice utiliser des méthodes scolarisante. Une discussion a eu lieu avec l'éducatrice et la personne administratrice des différentes façons d'apprendre par le jeu.			
30(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu intérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	30(3)	20 janv. 2025	26 mars 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(6) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel qui fournit des services à des enfants en bas âge ou d'âge préscolaire est entourée d'une clôture d'au moins 1,22 m de hauteur dont la barrière est fermée en tout temps lorsque les enfants s'y trouvent.	31(6)	27 mars 2025	
Commentaires : La clôture en arrière doit être ajusté pour que les éducatrices puisse fermer la porte.			

Commentaires généraux
Les éléments suivants ont été aussi observés au moment de l'inspection de surveillance : -Le ratio enfants-personnes éducatrices a été vérifié. -Les activités quotidiennes. -L'orientation positive. Au moment de l'observation, la mentore en assurance de la qualité a observé quelques interaction positives. Une discussion a eu lieu avec la personne administratrice à la suite d'observation de trois éducatrices qui étaient en train de rester s'asseoir sur des chaises et n'interagie pas avec les enfants. L'interaction avec les enfants est importante pour leur développement. Au moment de l'inspection, il y a eu observation des jeux à l'extérieur, la lavage des mains, le temps de la collation (boîte à diner), le lavage des mains et la préparation pour des activités dirigées à l'intérieur (activités dirigé avec des feuilles et stylo).

original signé par

Paula Morin

Le 26 mars 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par

Isabelle LeBlanc

Le 26 mars 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date